

Contact :



Philippe DIEULOT



philippe.dieulot@partenaireif.fr



06.51.47.39.51



Modalité de formation :
Présentiel / distanciel (Teams)
Entrées/sorties permanentes.



Pré-requis :

- Expérience en lien avec la certification visée.



Durée :

- 21 heures.

Lieu(x) :

- 23 rue du Général Chanzy
62100 CALAIS



Coût :

Contactez M. Dieulot. **Les frais de jury sont compris dans le tarif.**



Accessibilité :

Référent handicap :

Adeline SIX



adelinesix@partenaireif.fr



Liens Teams :



23 rue du Général Chanzy-62100 CALAIS
Tél. : 03.21.36.74.74

E-mail : administratif@partenaireif.fr
Siret 39870175500041
DA 31620092862

ACCOMPAGNEMENT À LA VAE

L'accompagnement permet au participant, souhaitant accéder à une certification (diplôme, titre pro, CQP...) de niveau 3 à 8 (du CAP au doctorat), de bénéficier d'une aide à la rédaction des dossiers de recevabilité/faisabilité et de validation, et d'une préparation à la soutenance orale de son dossier devant un jury.



Contenu :

Module 1 : La recevabilité/faisabilité

Le candidat inscrit dans un parcours VAE de droit commun constitue un dossier de recevabilité et celui dans le parcours du portail France VAE élabore un dossier de faisabilité.

Module 2 : La constitution du dossier de validation

- L'accompagnement à la rédaction des activités du candidat
- L'aide à la rédaction de l'analyse des activités du candidat par une analyse critique à partir d'un questionnaire ;
- Les preuves de l'expérience du candidat
- La relecture conjointe pour une amélioration des rédactions successives du candidat.

Module 3 : La préparation à l'entretien avec le jury

- Le rôle et les attendus du jury ;
- La préparation à la mise en situation professionnelle : simulation(s) de soutenance orale / conseils pratiques



Méthode :

- Aides méthodologique /technique pour la formalisation des dossiers.
- Assistance téléphonique et par mail durant l'accompagnement.
- Suivi post-jury en cas de validation partielle ou d'invalidation de la certification



Publics concernés et pré-requis :

- VAE du portail France VAE : demandeurs d'emploi, salariés du secteur privé, bénévoles et proches aidants
- VAE de droit commun : salariés du secteur public justifiant d'au moins 1 année d'expérience dans une profession



Indicateur de résultats depuis 2024 :



70 % Validation totale



15 % Validation partielle



15 % Invalidation

100 % d'indice de satisfaction !